

**MAURITANIE**

1. En juin dernier la Mauritanie annonçait que les techniques de déminage et d'enquête avait permet de réduire les zones suspectes (SHA) de 76 km<sup>2</sup> à 68km. Dans le rapport du séminaire du Bénin il est indiqué que les zones suspectes ont été réduites à 51km<sup>2</sup>. Pouvez-vous expliquer comment ces zones ont été réduites. Quelle est la situation en Janvier 2009 ?

Effectivement la LIS certifiée par les Nations unies en 2007 a conclut que 76 KM<sup>2</sup> des zones en Mauritanie sont suspectées de la présence des mines.C'est ainsi que plusieurs opérations de déminage et étude techniques ont permis de libérer 24 KM<sup>2</sup> conformément au tableau ci-après, restant ainsi 52 KM<sup>2</sup> à la date du 1 janvier 2009.

<b>Technique Utilisées</b>	<b>Km2</b>	<b>Noms des zones</b>
Déminage	4	Bir Mogrein Zayle,bir Mougrein champ,Boulenoir,Bouchon
Annulation après étude technique	12	Berwagua1 ,Berwagua2,sweissiya1 ,sweissiya2,Leeweje,Dhi bilal,Matt chuague,Rich enajem,Hank Lahbara,M'balket chemad,Bir Mariam,etoijil.
BAC (dépollutions)	8	
Politique de de mise à la dispositions des Terres		En cours programmé pour 2009
<b>Total</b>	<b>24</b>	

2. Avez-vous des informations sur l'impact socio-économique des mines et UXO en Mauritanie ? Y a-t-il eu un travail à ce sujet ? si oui peut-on avoir le rapport ?

Vous pouvez prendre l'Etude d'impact des mines en version française auprès du GICHD (programme francophone) et mon agent vous envoie la version anglaise.

3. Le PNDHD est sous l'autorité du Ministère de la décentralisation et de la gestion du territoire depuis 2007. Pensez-vous que le centre rencontre ses objectifs ? Qu'est-ce qui vous satisfait le plus ? Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?  
Le PNDHD est un programme autonome et il est régit par une loi Mauritanienne de l'action antimines .Le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation est une tutelle .Sur le plan travail il y'a une grande coordination dans nos actions avec la décentralisation car notre approche est communautaire et le déminage est fait au profit des communes qui dépendent du Ministère de l'intérieur.Il y a une intégration du volet déminage dans le plan de développement des communes affectées par les mines, car sans déminage plusieurs actions de développement ne peut être réaliser .En plus l'aspect sécuritaire constitue

## LM09 MAURITANIE AC

aussi un volet de rencontre entre le PNDHD et MIDEDEC. D'autres part le PNDHD est suivi par un comité de pilotage interministérielle et qui regroupe les donateurs (ambassades et ONU).Ce comité approuve son plan d'action et suit ses activités.

4. La Mauritanie a révisé sa stratégie de lutte antimines 2009-2011. Pouvez-vous nous donner la version la plus récente ?

Vous a été envoyée.

5. Le PNDHD participe t'il à l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement ? La stratégie antimine est-elle incluse dans ces plans de réduction de la pauvreté et de développement ? comment ? peut-on avoir une copie de ces plans/stratégies ?

Le Stratégie National de lutte contre la pauvreté en Mauritanie à été établie depuis 2000 avant le transfert du PNDHD sous autorité Civil .depuis 2007 ,nous avons demandé au Ministère des affaires économiques d'intégrer le déminage dans cette stratégie au moment de la révision et un accord a été retenu. Actuellement, la Mauritanie met le déminage dans le cadre du plan d'action de lutte contre la pauvreté et cela s'exprime par la présentation des projets déminage dans la dernière réunion des donateurs à Paris en Décembre 2007.

6. La Mauritanie a indiqué qu'il contribuait pour 750.000\$ annuellement pour l'action antimines : cette somme est-elle réellement disponible ? peut-on avoir des détails sur l'affectation ?

Ce montant constitue la contribution du gouvernement annuelle en genre dans l'effort du déminage .Il couvre le salaires du personnel ( les démineurs et autres sont payés mensuellement ),leur prise en charge médical,l'entretien des infrastructure et du matériel ainsi qu'en appui aux opérations de déminage.

Personnel (salaires)	115200000
Assurance (assurance maladie )	50400000
Appui aux opérations	20000000
Maintenance équipement infrastructure	12000000
<b>Total en (MRO)</b>	<b>197600 000</b>

7. Les Normes Nationales ont été adoptées. Quelles sont les sujets abordés par ces normes ? peut-on obtenir la liste ? Le travail sur les normes s'est il fait en partenariat ? avec qui ?

## LM09 MAURITANIE AC

- nomes techniques
- qualité
- planification et preparation
- condition du sites
- preparation du site
- marquage
- deminage manual et detection magnetique
- procedures du fil pieges
- destruction
- Stockage et transport des explosifs
- rapports et compte rendu
- procedure d'evacuation medical
- organisation
- accreditation

8. Y a-t-il eu une Evaluation du programme de lutte antimine ?
- a. si oui quand et quels sont les résultats ? peut-on avoir le rapport ?
  - b. Si non, est-ce prévu ? pour quand ? par qui ?

Il y a eu une première évaluation qui a été faites par une équipe du PNUD en 2002 et les Nations Unies et sur la base de leurs recommandations plusieurs actions ont été réalisées telque la LIS et le transfert du PNDHD sous une autorité civile. Son rapport vous sera transmis

9. Dans le portfolio 2009, la Mauritanie annonce qu'elle cherche des fonds pour développer une capacité de déminage mécanique. Quelle est la situation actuellement ?

C'est l'un des grands défis, le déminage mécanique demande des moyens et est réellement nécessaire pour accélérer le déminage, mais malheureusement nous n'avons pas encore pu mobiliser des fonds pour cela.

10. Une méthode de remise à disposition des terres a été développée à la fin de 2007. Est-elle appliquée ? y a-t-il eu des changements ?

Nous avons développé cette méthodologie en 2007 ,mais a été approuvée en fin 2008, qui sera mise en œuvre au courant de cette année et elle constitue réellement un outil important ,nous planifions la libération d'au moins 4,5 KM2 cette année en 2009. (Pièces jointe de la Méthodologie) ou bien la prendre au GICHD.

11. Pouvez-vous me transmettre les statistiques des activités ?
- a. Déminage (hi) : zones déminées, nombre de mines antipersonnel et antivehicules et UXo trouvées

Années	Zones déminées	Mines	Mines	UXO détruits
--------	----------------	-------	-------	--------------

## LM09 MAURITANIE AC

	( M <sup>2</sup> )	antipersonnel détruites	antivéhicules détruites	
1999-2005	5000000	5505		5250
2006	1000000	397	72	177
2007	2000000	215	21	255
2008	14000000 <sup>1</sup>	376		163
2009 (jan-mars)	1000000	125	155	

**NB : Il est important d'ajouter à cela 8 000 000m2 en BAC**

b. Identification de nouvelles zones suspectes ?

Pas encore

c. « Libération » de zones suspectes ?

Nous sommes en train de mettre en œuvre le land release policy

d. Y a-t-il eu du nettoyage de zone de combat (BAC) par qui ?

Oui le BAC est fait par des équipes du Génie Militaires

12. Qui est responsable du Contrôle qualité et de l'assurance qualité ? (QA/QC)

Se sont des équipes du PNDHD qui font le QA et QC pour les opérations de déminage.

13. La Mauritanie semble fermement décidée à respecter son délai de 2011 pour mle déminage. Est-ce que vous confirmez ? est-ce réaliste ?

Non, je ne pense pas que c'est réaliste et surtout on connaît une insuffisance notable dans la mobilisation des ressources.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre comprend également le travail débuté en 2007 car les opérations se sont achevées en 2008. Il est important de noter que 85% de ses terres ont été annulées après que les études techniques ont montrées de l'inexistence des mines. (et nous les comptabilisons comme déminés)

### Questions sur l'Assistance aux victimes

Pouvez-vous nous transmettre les statistiques de victimes selon le format ci-dessous ? Un tableau pour Janvier-Décembre 2008 et un autre pour Janvier-Avril 2009. L'Observatoire est également intéressé par les statistiques sur 10 ans. Si vous pouvez, envoyez nous un tableau 1999-2007 également. Nous sommes intéressés par les données brutes, non analysées. Nous aimerions recevoir une copie de votre base de données si possible. Si vous avez des données d'accidents avant 1999, vous pouvez également nous les transmettre dans un tableau séparé.

Date de l'incident	Date de naissance <i>Ou age</i>	Genre	Tué  bles sé	Type d'engin	Civili  Militaire  Demineur	Lieu de l'incident	N° de l'incident	Type d'activité	Occupation	Zone marquée ?	Reçu de l'ERM?	Type de zone
02/2007	45	homme	tué	Mine AT	Civil	Bir Mougrein	-	Tourisme	Guide	no	oui	Ag
05/2007	14	enfants	bles sé	mine AP	Civil	Tmeimichatt /Choum	-	loisir	Elève	no	oui	Ag
06/2007	35	Homme	Bless é	Mine AP	Civil	Inal	-	Nomade	Berger	no	oui	ag
15/01/2009	42	homme	tué	AP	Civil	Western Sahara		Nomade	berger	no	no	ag
18/012009	35	homme	tué	AP	Civil	Western Sahara		Nomade	berger	no	no	ag

## LM09 MAURITANIE AC

1. Dans le LM 2008 il est dit que certains incidents ne sont probablement pas reportés à cause de la taille du pays, de sa géographie et du style de vie de groupes nomades. Qu'en est-il aujourd'hui ? pensez-vous que le rapport des incidents s'est amélioré (meilleure couverture ?) est meilleur ? Pensez-vous qu'il y a encore des incidents/accidents qui ne sont pas reportés ? Quelle proportion ?

Depuis que nous avons dynamisé les réseaux d'ONG qui travaillent dans les willayas affectées et en particulier les réseaux communautaires, l'information des accidents est directement reçu au moment opportun .En plus, nous travaillons avec les postes de santé implantés dans les régions affectés qui nous saisissent directement et par l'intermédiaire de l'administration.

En conclusion on peut dire que depuis la mise en place du programme une stratégie de collecte d'information a été mise en place pour recevoir toutes les informations sur les victimes de mines.

### 2. Analyse des tendances parmi les victimes

- a. En 2007-2008-2009 y a-t-il un changement dans les tendances des accidents: changements dans la prévalence des incidents, des changements de profil de victime, le type, l'activité, localisation, groupe d'âge? Si oui, comment expliquez-vous ces évolutions?

En effet ,depuis que nous avons fait des vastes et permanentes campagnes de sensibilisation contre le danger des mines , avec l'implantation des réseaux communautaires , le dynamisme des ONG dans ce domaine , le marquage des zones très dangereuses ,nous avons constaté une baisse des accidents sinon il n'ya pas eu d'accident sur le territoire Mauritanien en 2008.il est important de noter que les victimes de mines sont toujours des nomades qui sillonnent à proximité des zones dangereuses pour le pâturage

- b. Pour améliorer les informations sur les victimes, le PNDHD a mis à jour les renseignements sur 155 rescapés de mines et restes explosifs de guerre en Juillet 2008, mais il n'a pas été en mesure de contacter les 94 autres survivants.Avez-vous pu contacter ces 94 survivants depuis ?

- i. Si oui : quels sont les résultats

Nous avons pu contacter aujourd'hui seulement 73 victimes seulement et cela grâce à la collaboration de l'ensemble des intervenants dans le programme (ONGs, CNORF, réseaux communautaires ect...). Cela aussi est grâce à l'assistance aux 20 victimes l'année passée par leur insertion dans la vie active par le financement des micro projets générateurs de revenu,qui a été fortement publiée à la télévision .

- ii. Si non, pourquoi ?

- iii.

- c. Combien de mines ou de restes explosifs de guerre survivants ont été enregistrés à ce jour?

Voire tableaux

### 3. Les ressources et les actions menées dans la collecte de données

- Qui Collecte quoi?

-Equipes du Génie et team PNDHD QA-QC, et ONG : collecte données sur le terrain (déminage, étude technique, BAC ec.....

-ONGs,Popstes de santé,administration,Unicef,CNORF : collecte les données sur les victimes

- Ou les données sont collectées? IMSMA dernière version

• Quand les données sont collectées? Au cours des opérations de déminage et de dépollution et suite à la LIS

• Comment les données sont collectées? L'ensemble des données sont collectées sur la bases des fiches de renseignement IMSMA élaborées par le PNDHD et mis à la disposition des opérateurs

• Que s'est-il passé depuis le LM 08 : nouveaux acteurs ont collectés des données? Effectivement, au cours des opérations de dépollutions à Bir Mougrein ,il a été découvert des espaces contaminés par des sous munitions

**4. Informations générales :**

- a. Existe-t-il un recensement des personnes en situation de handicap ? qui l'a fait ?  
Le PNDHD en collaboration avec l'UNICEF et les ONG ont fait un recensement sur les victimes de mines. Tant les handicapés en général sont recensés au niveau du CNORF en liaison avec les Ongs dans ce domaine.
- b. Y a-t-il un système de surveillance médicale/ surveillance des blessures ? qui le fait ? comment est-il compris, qui est la population cible, et ce qui est fait avec les données?

C'est le CNORF qui suit l'ensemble des victimes de mines identifiées dans tout le domaine.

**5. L'assistance aux Victimes :**

- a. L'évaluation des besoins de 2007 a révélé que les rescapés des mines sont souvent parmi les plus vulnérables de la société. Ils éprouvent des difficultés à s'intégrer dans la société, ont un accès limité aux services en raison de barrières géographiques, sont confrontés à l'isolement dans les zones rurales et les communautés nomades, et ont peu de moyens financiers. La plupart du temps, les survivants n'ont pas les moyens de voyager pour les grandes villes d'obtenir des services. Qu'est-ce qui a été fait pour répondre aux conclusions de l'évaluation?

En 2008, le PNDHD en collaboration avec ses partenaires a mis en place un véritable programme d'assistances aux victimes qui peut se résumer comme suit :

- Prise contact physique avec les victimes et diagnostic par les équipes spécialisés du Cnorf sur sites .
- Prise en charge totale (en fonction des priorités retenues) du transport et de l'hébergement des victimes de leur lieux d'habitation au CNORF.
- Fournir à 20 survivants des soins médicaux orthopédiques et autres
- Financement de 20 micro- projets générateurs de revenus à raison de 1000 US\$ par victime

- b. En Juin 2008, en raison du manque de financement il n'y avait pas de programme spécialisé en AV, même si cela avait été recommandé par l'évaluation des besoins. Un programme a-t-il été lancé depuis ? ou au moins conçu? Si oui s'il vous plaît donner des détails. Si non, pourquoi?  
(Voire questions précédente)

- c. Y a-t-il eu des améliorations concernant l'accès aux infrastructures de santé ?

Le problème n'est pas l'accès aux infrastructures, la santé est quasiment publique en Mauritanie, le véritable déficit est ce que nous avons un seul centre d'orthopédie à Nouakchott avec des moyens limités, les antennes dans les régions affectées est inopérant malgré les efforts entrepris dans ce domaine.

- d. Un ou plusieurs centres de réhabilitation et d'appareillage ont-ils été construits depuis l'an dernier ? Le CNORF est-il mieux financé qu'avant ? quel % de financement a-t-il ?

Non je pense que la situation est stationnaire. nous cherchons un partenariat avec des ONG impliquées dans ce domaine pour renforcer les capacités du CNORF

- e. Savez-vous si des projets de soutien psychologique ont été mis en place pour les rescapés ?

Il y a le programme mauritanien des soins psychologiques au niveau du Ministère de la santé qui s'occupe de tous les rescapés d'accident sans distinction et il travaille effectivement sur des cas de survivants de mines .

## LM09 MAURITANIE AC

- f. Un projet intégré de promotion de la réintégration socio-économique des rescapés avait été postposé de 2007 en 2008. A-t-il commencé ? Qui est responsable de ce projet ? Si il n'a pas commencé, pouvez-vous dire pourquoi ?  
Pas d'idées !

**6. Convention sur le droit des personnes handicapées :** La Mauritanie n'a pas encore signé la convention, pourquoi ? Quand est-ce prévu ? qui est chargé de décider de cette adhésion ?

Je pense qu'il s'agissait simplement d'un suivi, le PNDHD accéléré depuis notre dernière rencontre (conférence des états parties) le gouvernement à faire passer cette convention au niveau du parlement et effectivement le Gouvernement à autoriser le président ..... En plus de cela notre pays a adopté en 2006 une ordonnance N°2006-043 relative à la promotion et la protection des personnes handicapées

**7. Coordination de l'Assistance aux victimes :**

- a. Le PNDHD est responsable de la coordination avec les ONG et els acteurs. En pratique comment cela fonctionne t'il ?

-Nous avons une convention d'assistance avec le CNORF pour le volet assistance aux victimes,

-Au niveau régional nous travaillons directement avec les réseaux d'ONG pour la sélection, le recensement des survivants de mines et leur proposition pour l'assistance

- b. Dans le LM08 on mentionne que la stratégie sur 5 ans en VA devait encore être discutée avec les acteurs, cela a-t-il été fait ? quel est le résultat ?

Nous attendons toujours notre nouvelle vision dans ce domaine en fonction des moyens qui seront disponibles.

- c. Pouvez-vous lister les ONG locales et internationales qui participent à l'Assistance aux Victimes ? qui travaille où et dans quel secteur ?

-Région de Daklet Nouadhibou : réseau des ONG de Nouadhibou

-Région de Tiris zemour : Réseau Nejda

Assistance Type	Total Number of Survivors Assisted in 2008	Total Survivors Injured in 2008 Receiving Assistance	Total Number of Other Persons with Disabilities Assisted
<b>Emergency Medical Care</b> inc. transportation	14	0	245
<b>Continuing Medical Care</b>	12	-	156
<b>Prosthetics &amp; Devices</b>	8		85
<b>Physical Rehabilitation</b>	4		96
<b>Psychological Support</b> inc.:			
professional			25
peer support			
<b>Social Reintegration</b> inc. sports			
<b>Economic Reintegration</b> inc.:			
Loans/micro-credit			
Income-generation projects/grants- not credit-based	20		NA

LM09 MAURITANIE AC

Vocational training Job placement				<b>NA</b>
Educational Support				<b>NA</b>
<b>Other Services.</b> ( please note here: )				
<b>Total Number of Survivors Assisted*</b>	<b>58</b>	<b>0</b>		

### Education aux risques des mines

1. Qui a fait de l'ERM en Mauritanie en 2008 ? Jusqu'à présent les deux opérateurs principaux en ERM étaient NEJDA et le réseau Nouadhibou. Ont-ils continué à faire de l'ERM en 2008 ? en 2009 ? y a-t-il de nouveaux opérateurs ?

Années	Intl/Nat	Govt/NGO/Commercial/Media	Type of activity (e.g. emergency MRE, stand-alone, training of trainers, community liaison)	No. of beneficiaries
1999-2007		Unicef/PNDHD	Ongoing planed MRE	
2008		Nejda /resau NDB /Unicef/PNDHD	MRE Ongoing planed MRE	
2009		Nejda /resau NDB /Unicef/PNDHD	Ongoing planed MRE	

2. Quel support le PNDHD donne t'il à ces acteurs ?

Financement, suivi et intégration de leur activité au niveau national

3. L'ERM en Mauritanie est restée centrée sur les nomades, en particulier les hommes et les garçons, dans les zones de Bir Moghreïn, Boulenoir, Dakhlet Nouadhibou et Inal. En 2008, les activités ont été prévues afin d'inclure plus systématiquement les femmes. Cela a-t-il été fait réellement ? Pourquoi les femmes sont considérées comme un groupe cible, depuis 2008 ?

Comme vous le savez la femme dans le milieu Nomade joue un rôle important dans la sensibilisation car elle est responsable de l'éducation des enfants donc la prendre en compte dans ce volet est nécessaire pour l'efficacité de l'action .

4. Couverture: L'année dernière, nous avons signalé que toutes les régions touchées ont été couvertes. Est-ce le cas en 2008? Oui ,la sensibilisation aux danger de mines a été insérée dans les milieux scolaires et est permanente .

5. Le PNDHD avait prévu la formation et le matériel pour les deux réseaux d'ONG. Es-ce que cela a été fait ?

Planifié pour 2009 avec UNICEF au cours du dernier semestre 2009.

- a. quelles formations ont eu lieu? Combien d'animateurs ont-ils été formés en 2008, et début 2009? quelle durée ?

- b. En 2006-2007, le PNDHD était axé sur le renforcement de la capacité de NEJDA Comment? Est-ce en cours?

En 2007 nous avons formées 35 animateurs sur les techniques de sensibilisation contre le danger des mines de Nejda.

6. Profil des populations à risque : Par rapport à la description des populations à risque faite dans le LM2008, y a-t-il eu des changements ? pourquoi ?

non

## LM09 MAURITANIE AC

7. Y a-t-il eu des modifications / adaptation par rapports aux objectifs stratégiques présentés dans le plan national de lutte antimine ?

Oui il y aura une nouvelle révision de la stratégie en fonctions des objectifs stratégiques et en particulier concernant l'article 5. Certainement la Mauritanie demandera une extension courte et cela demandera des réaménagements.

8. Le PNDHD, avec l'appui de l'UNICEF, est responsable de la coordination et le suivi des activités de ERM.

- a. Comment cela se passe t'il ? y a-t-il des réunions ? à quelle fréquence ? avec qui ?

La coopération avec l'Unicef est excellente, nous faisons au minimum d'une réunion par trimestre et une concertation permanente .

- b. Quel support recevez-vous de l'UNICEF ? des financements ? des formations ?

Nous recevons d'abords des financements qui reste encore très limités, puis aussi L'UNICEF nous accompagne sur le terrain pour le suivi et la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation par les ONGs .En plus il y a un plan d'action annuelle que nous établissons avec l'Unicef et que nous mettons en œuvre avec l'ensemble des intervenants dans ce domaine.

- c. Le principal défi pour la réalisation des objectifs RE est le financement. Est-ce toujours le cas? Quels financements la Mauritanie a-t-elle reçu pour l'ERM en 2008 ? et début 2009 ?

En 2008 : 30 000 Dollars sur un projet de France

En 2009 :50.000 dollars sur UNICEF sera mis en œuvre dès début juin

- d. Y a-t-il un processus d'accréditation des opérateurs ? De nouveaux opérateurs ont-ils commencé à opérer ? qui ?

Il y a un procédé d'accréditation ,mais nous n'avons pas de nouveau opérateurs .Seul Japon Mine Action Service a un projet de travailler chez nous en cas de mobilisation des ressources .

- e. Est-IMSMA ou de tout autre système de gestion de données sont utilisées pour coordonner RE?

Bien sur IMSMA est utilisé pour toutes les activités y compris le VA et RE

- f. Depuis 2006, RE a également été inclus dans le curriculum scolaire de Zouerate et Nouadhibou. Est-ce encore le cas ?

Tout a fait.

- g. Y a-t-il de l'ERM diffusée à travers des moyens publics ? radio ? partenaires d'entreprises ? ou intégrés à d'autres programmes, etc?

Au niveau de Nouadhibou, ERM est diffusé dans la radio nomade locale.

9. Y a-t-il eu une évaluation de projets d'ERM ? par qui ? Pouvez-vous présenter les résultats-clés?

No encore, mais l'UNICEF fait une évaluation annuelle.

10. Quelle est votre analyse de l'évolution des tendances de l'ERM ces 10 dernières années ? Est-il nécessaire de continuer RE? Pourquoi? Si oui doit-il être augmenté ou diminué, et pourquoi?

## LM09 MAURITANIE AC

A mon avis, nous avons fait d'énorme progrès dans ce domaine et cela simplement du fait que nous avons pu mettre en place et dynamiser des réseaux d'ongs pour ERM qui ont certes des capacités mais mérite d'être renforcé en équipements et en formation. Ces deux derniers besoins vont constituer nos grandes priorités avec nos partenaires .D'autant plus que les accidents de mines ont carrément chutés en 2008 aucun accident n'a été signalé. L'insertion dans les programmes scolaires de ERM constitue aussi un objectif important réalisé.

---

Merci beaucoup

Contact : Anne Capelle : [anne@icbl.org](mailto:anne@icbl.org) ou +32 22 45 29 45